

Arrêté n°2024-137

**Portant fixation des tarifs d'ouvrages, de revues,
et de diverses prestations de l'Université Lyon 2**

La Présidente de l'Université

- Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles L712-2, L712-3 et L719-4 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délégation de pouvoir 2022-15 en date du 14 mars 2022 du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université, notamment l'article 1, titre III.3 ;
- Vu** l'arrêté n°2023-34 du 8 février 2023 portant fixation des tarifs d'ouvrages neufs et d'occasion dans le cadre d'une vente organisée par la MOM ;
- Vu** l'arrêté 2023-41 du 16 février 2023 portant fixation des tarifs de vente d'ouvrages, de revues, et des prestations annexes de l'Université Lyon 2,

ARRETE :

Article 1^{er} :	Droits d'inscriptions aux colloques
	Les tarifs relatifs aux droits d'inscriptions aux colloques sont fixés ainsi qu'il suit, : <ul style="list-style-type: none"> - De 30 à 600€ pour les enseignants-chercheurs ou chercheurs ; - De 0 à 300€ pour les étudiants ou doctorants * ; - De 30 à 800€ pour les professionnels extérieurs ; - De 10 à 800€ pour les autres participants. *Gratuité souhaitée pour les étudiants et doctorants Lyon 2
Article 2 :	Vente d'ouvrages (PUL)
	Les tarifs relatifs aux ouvrages du catalogue des Presses Universitaires de Lyon (PUL) sont fixés à l'annexe 1 du présent arrêté.
Article 3 :	Frais de port liés à la vente d'ouvrages
	Pour les envois en France métropolitaine : 3 € de frais de port pour un ouvrage pesant de 0 à 200 grammes, 4€ de port au-delà de 200 grammes quel que soit le nombre d'ouvrages. Les éventuelles augmentations des tarifs postaux s'appliquent.
Article 4 :	Abonnements et vente de numéros de la revue Canal Psy
	Le tarif de vente de la revue Canal Psy s'élève à 5€ par numéro Abonnement annuel tarif normal : 30 € Abonnement annuel tarif réduit : 24 €
Article 5 :	Objets promotionnels
	Les tarifs relatifs aux objets promotionnels, sont fixés ainsi qu'il suit : <ul style="list-style-type: none"> - Sweat : 26€ - Sweat ancienne collection : 15€ - Carnet : 5€ - Bonnet : 9€ - Bouteille : 8€

Article 6 :	Stands et autorisations temporaires d'occupation du domaine public - occupation de nature commerciale par un organisme extérieur			
	Les tarifs relatifs aux stands et autorisations temporaires d'occupation du domaine public pour une occupation de nature commerciale par un organisme extérieur sont fixés ainsi qu'il suit : <ul style="list-style-type: none"> - un à deux jours d'occupation : 30€ HT par jour et par mètre linéaire - à partir de trois jours d'occupation : 40€ HT par jour et par mètre linéaire 			
Article 7 :	Prestations de recherche - plateforme CNRS OMEAA tarif HT par échantillon			
	Les tarifs relatifs aux prestations de recherche concernant la plateforme CNRS OMEAA, sont fixés ainsi qu'il suit :			
	Plateforme OMEAA	Extérieur HT / échantillon	Interne HT avec opérateur / échantillon	Interne HT sans opérateur / échantillons
	Granulométrie Laser (Fritsch ANALYSETTE 22)	130,00	11,00	1,00
	Granulométrie par tamisage	40,00	8,00	1,00
	Dosage MO/Carbonates par perte au feu	10,00	4,00	1,00
	Mesure pH	5,00	2,00	0,00
	Susceptibilité magnétique(Bartington MS2B, MS2E)	2,00	1,00	0,00
	Géochimie par fluorescence X (XRF portable Niton XL5 ou Ametek Spectro Xsort):	10,00	4,00	1,00
	Préparation pour la mesure des isotopes cosmogéniques (10Be-26Al)	1200,00	800,00	400,00
	Acquisitions de photographies aériennes (visible, proche-infrarouge, thermique) par drone	400,00	200,00	-
	Acquisitions de données par LiDAR par drone: extérieur	1000,00	200,00	-
	Carottage sédimentaire par percussion (Atlas Copco Cobra TT)	600,00	200,00	-

Article 8 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées, notamment l'arrêté 2023-41 susvisé.

Article 9 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 mai 2024

Nathalie DOMPNIER